

DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° de dossier : _____ réservé au SPANC

N° de CU : _____

N° de PC : _____

Nature du projet : Permis de construire Déclaration de travaux Réhabilitation de l'assainissement

1 - DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : _____

Adresse actuelle : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Tél. portable : _____ Courriel : _____

2 - LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu dit : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° de parcelle cadastrale : _____

Superficie totale de la parcelle : _____

3 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle :

Habitation principale

Habitation secondaire

Nombre d'habitants : _____

Nombre de chambres : _____

Autre type de locaux : _____

Nombre de personnes fréquentant l'établissement : _____ Nombre de salariés : _____

Alimentation en eau potable :

Puits privé

Réseau d'eau public

Référence client abonné eau potable ou numéro de concession du compteur: _____

Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m du lieu de dispersion de l'effluent ?

Oui (distance par rapport au dispositif de traitement : _____ m) Non

4 - CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain : Faible (< 5 %) Moyenne (entre 5 et 10 %) Forte (> 10 %)

Nature du sol à 1 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à environ 1 m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'étude)

Terrain sableux, perméable

Terrain rocheux

Terrain argileux, imperméable

Roche granitique

Roche calcaire

Perméabilité : Nature du Test : _____ Durée : _____ Perméabilité : _____ mm/h

Personne ayant réalisé l'étude : Propriétaire Bureau d'étude Terrassier

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1 m sous le sol en hiver ? Oui Non

Est-elle temporaire ? Oui Non

Le terrain est-il inondable ? Oui Non

5 - INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom : _____ Tél. : _____

6 – CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Voir annexe)

Filière déterminée par : le propriétaire l'installateur Autre : _____

A/ FILIERES TRADITIONNELLES

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

- FOSSE TOUTES EAUX Volume : _____ m³
- BAC DEGRAISSEUR (facultatif) Volume : _____ m³
- PREFILTRE Volume : _____ litres Incorporé à la fosse
- AUTRES (joindre un descriptif)

DISPOSITIF DE TRAITEMENT : (Entourer le dispositif choisi et compléter la ligne, si nécessaire, à l'aide de l'annexe)

Dispositif de traitement	Sol perméable	Sol imperméable	Sol avec remontées de nappes	Sol inondable	Largeur en mètre	Longueur en mètre	Nombre de tranchées	Surface de traitement en mètre carré
Tranchées d'épandage	oui	non	non	non	5	25
Filtre à sable vertical non drainé	oui	non	non	non	5	1	5
Filtre à sable vertical drainé	oui	oui	non	non	5	1	5
Filtre à sable horizontal	non	oui	non	non	5,5	1	5,5
Terre d'infiltration	oui	oui	oui	oui	1	5
Lit à massif de zéolithe	oui	oui	oui	non	5	5	1	5

B/ AUTRES FILIERES : (AGREES PAR LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE)

Numéro d'agrément : _____ Dénomination commerciale : _____

Constructeur : _____ Capacité : _____ EH

Existence d'un contrat d'entretien : Oui Non

7 – DEVENIR DES EAUX TRAITEES

- INFILTRATION DANS LE SOL
- REJET AU MILIEU NATUREL

Dans ce cas il faut joindre obligatoire ment : l'autorisation écrite du service gestionnaire ou du (des) propriétaire(s) des fonds inférieurs avec une étude particulière si nécessaire

Nature de l'exutoire : Fossé Cours d'eau Autre : _____

8 – ENGAGEMENTS

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément au projet tel qu'il aura été approuvé et à la réglementation en vigueur.
- prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant la mise en service et le

recouvrement des dispositifs (prétraitements et traitement).

- régler au SPANC les prestations effectuées que sont le contrôle de conception et le contrôle de bonne exécution. (Le tarif des prestations est défini annuellement par délibération de la collectivité)

A _____, le _____

Signature du propriétaire :

Pour tout renseignement s'adresser au :

11, Square Henri Dunant – 03100 - MONTLUCON

☎ 04 70 08 23 60 ✉ eauassainissement@sea-agglo-montlucon.fr

www.montlucon-communaute.com



ANNEXE
DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A – PIÈCES A FOURNIR (en double exemplaire)

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée
- 2) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000)
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
 - La position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines
 - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif
 - la position des puits, des sources et des ruisseaux dans un rayon de 35 m
 - le sens de la pente du terrain
- 4) plan intérieur de l'habitation
- 5) autorisation de rejet ou permission de voirie
- 6) Une étude de sol à la parcelle ou toute autre étude particulière disponible.

B – CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

ATTENTION : une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimale de 3 m³ jusqu'à 5 pièces principales. Il doit être augmenté de 1 m³ par pièce principale supplémentaire (1 m³ par chambre).

Nombre de pièces principales dans l'habitation	Nombre de chambres	Volume de la fosse toutes eaux	Nombre de pièces principales = nombre de chambres + 1 Pour les filtres à zéolite, fosse toutes eaux de 5 m³ au moins. Système pour 5 pièces principales au plus.
= ou < 5	= ou < 4	3 m ³	
6	5	4 m ³	
7	6	5 m ³	
...	

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe (hydromorphie), de la pente du terrain...

TEST DE PERMEABILITE SIMPLE :

Le dispositif d'assainissement à mettre en place est choisi en fonction de la perméabilité du terrain.

Pour connaître les capacités d'absorption du sol, des tests de perméabilité sommaires peuvent être effectués. Pour cela, creuser un trou de section 0,60 x 0,60 x 0,60 au fond duquel sera creusé un trou de section de 0,30 x 0,30 x 0,30.

En période sèche, il faut saturer le terrain la veille de l'essai en versant 30 litres d'eau environ dans chaque trou. Pour le test proprement dit, verser 10 litres d'eau et mesurer la hauteur (cela représente environ 110 mm de hauteur d'eau), puis observer au bout de combien de temps l'eau s'est totalement infiltrée dans le sol. Si l'eau n'a pas disparu au bout de 4 heures, mesurer la hauteur d'eau restante.

- si la totalité de l'eau est infiltrée au bout de 4h00

$$PERMEABILITE \text{ en mm/h} = \frac{HAUTEUR D'EAU \text{ en mm}}{TEMPS D'INFILTRATION \text{ en heure}} = \frac{110}{\dots\dots\dots}$$

- si il reste de l'eau au bout de 4h00

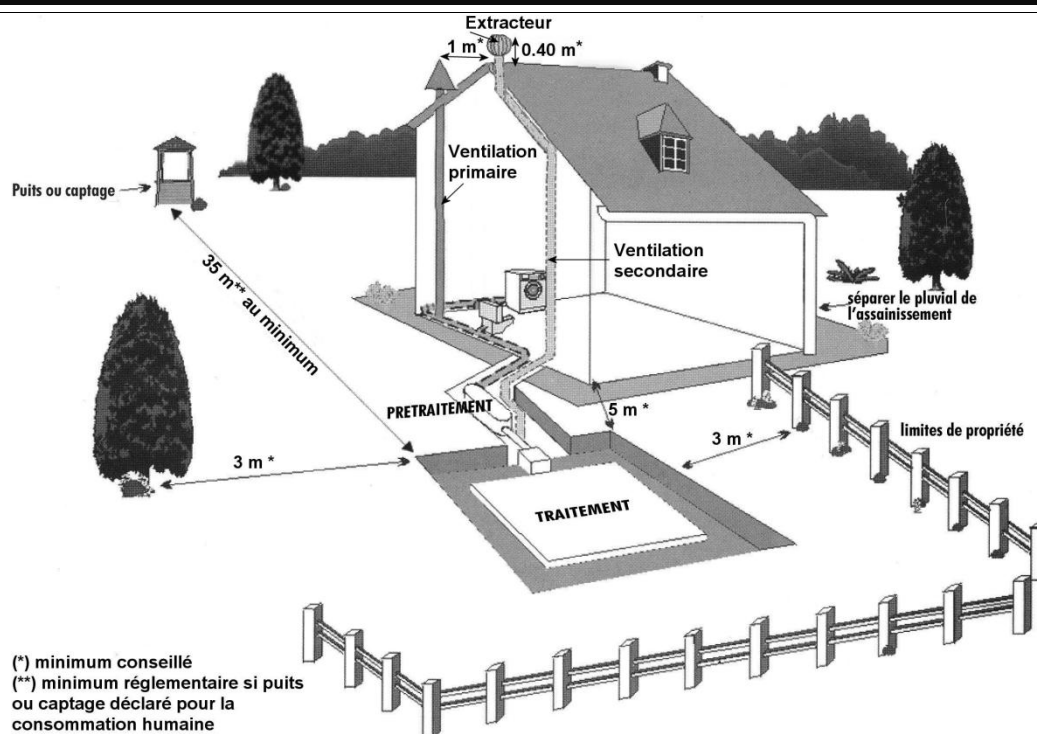
$$PERMEABILITE \text{ en mm/h} = \frac{110 - HAUTEUR D'EAU RESTANTE \text{ en mm}}{4}$$

TABLEAU D'AIDE AU CHOIX DE LA FILIERE

Caractéristiques du sol (à titre indicatif)	Dispositif de traitement	Longueur ou surface minimale d'épandage	
Sol perméable <i>entre 50 et 200 mm/h</i>	Tranchées d'épandage	45 m pour 5 p.p.*	9 m par p.p. supplémentaire
Sol moyennement perméable <i>entre 30 et 50 mm/h</i> <i>d'une épaisseur de plus de 1m</i>	Tranchées d'épandage	50 m pour 5 p.p.	10 m par p.p. supplémentaire
Sol à perméabilité trop grande <i>plus de 200 mm/h</i>	Filtre à sable vertical non drainé	20 m ² pour 4 p.p.	5 m ² par p.p. supplémentaire
Sol imperméable (argile, limon) <i>moins de 30 mm/h</i>	Filtre à sable horizontal	48 m ² pour 5 p.p.	5,5 m ² par p.p. supplémentaire
	Filtre à sable vertical drainé	20 m ² pour 4 p.p.	5 m ² par p.p. supplémentaire
Sol avec remontées de nappe ou sol inondable ou roche compacte	Terre d'infiltration Surface au sommet	20 m ² 4 p.p.	5 m ² par p.p. supplémentaire

* p.p. = pièce(s) principale(s)

C - SCHEMA INDICATIF



D - ENTRETIEN

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le niveau de boues atteint 50% du volume de stockage et pour les dispositifs agréés selon les prescriptions constructeur. Par ailleurs, l'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire **une attestation** comportant les indications suivantes :

- Son nom ou sa raison sociale et son adresse,
- l'adresse de l'habitation,
- le nom de l'occupant ou du propriétaire,
- la date de vidange,
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées,
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.